

SUD éducation Paris

30 bis rue des Boulets, 75011 Paris

☎ 01 44 64 72 61

✉ contact@sudeducation75.org



Paris, le 5 novembre 2021

À

Madame Depoyant-Duvaut, Secrétaire générale de l'académie de Paris,
Monsieur Pierre, DRH de l'académie de Paris,
Monsieur Bretaudeau, IEN ASH 3,
Madame Bauer, cheffe du BACA

Mesdames, Messieurs,

Le 30 août dernier, nous vous avons adressé un courrier concernant la revalorisation salariale des AESH suite à la publication le 24 août 2021 au Journal officiel d'un décret et d'un arrêt relatif à la rémunération des personnels accompagnant-es des élèves en situation de handicap.

Nous n'avons pas reçu de réponse écrite à ce courrier mais les informations données lors du Comité technique académique du 7 septembre 2021 laissaient entendre que cette revalorisation serait appliquée dans l'académie en novembre avec effet rétro-actif au 1^{er} septembre comme cela est prévu par le décret.

Cependant, l'annonce gouvernementale de revalorisation du SMIC au 1^{er} octobre 2021 a de fait modifié la grille indiciaire : les indices sont si bas que celui correspondant à l'échelon 1 passait sous le salaire minimum. Le 21 octobre 2021 un nouvel arrêté a été publié au Journal officiel rehaussant l'indice brut de l'échelon 1 de la grille à 368.

Nous réitérons donc nos questions concernant les modalités de mise en place de cet échelonnement indiciaire par le rectorat pour les personnels AESH exerçant dans l'académie de Paris :

- quand cette revalorisation sera-t-elle effective ?
- Quel reclassement est prévu pour les personnels en CDI dont l'ancienneté post-cdisation est supérieure à 3 ans ?
- Un avenant au contrat de travail sera-t-il nécessaire ? Si oui, quelles sont les modalités retenues ?
- La mise en place de cette revalorisation s'accompagnera-t-elle d'un courrier explicatif des services du rectorat à l'adresse des personnels ?

Par ailleurs, suite aux annonces gouvernementales quant à la mise en place d'une indemnité d'inflation, nous souhaiterions savoir quand celle-ci sera versée aux personnels ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part,
Cordialement,
SUD éducation Paris